



Paris, le 16 septembre 2019

Mme Élisabeth BORNE
Ministre de la Transition Écologique et
Solidaire
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard St Germain
75 007 PARIS

Objet : Audience bilatérale du 19 septembre 2019

N. Réf. : JH/LJ 19329

Madame la Ministre,

A l'occasion de votre prise de fonctions, vous avez bien voulu répondre à notre demande d'audience le 19 septembre prochain.

La réalité de notre pôle ministériel (Ecologie/Transports/Cohésion des Territoires), de ses personnels et de ses services et établissements, vous la connaissez déjà. Un pôle en proie à une politique de démantèlement continu depuis de trop nombreuses années, dépecé de ses effectifs, subissant des transferts successifs de services et de personnels soit vers d'autres ministères, soit vers les collectivités territoriales.

Aussi, vous ne pourrez-vous réfugier derrière un argument de « découverte de votre ministère », comme beaucoup de vos prédécesseurs, pour renvoyer les réponses à plus tard.

A l'occasion de cet entretien, FORCE OUVRIERE attend en conséquence des réponses concrètes à ses questions précises, dont vous trouverez la teneur ci-après.

1 - Madame la Ministre, que faites-vous pour éviter la disparition programmée de votre ministère et de notre pôle ministériel ?

- Le gouvernement communique beaucoup autour d'un supposé abandon de son objectif de suppression de 50 000 postes d'ici 2022 dans les services de l'Etat : comment cela se traduit-il dans les arbitrages budgétaires du triennal 2020/2022 pour le MTES/MCTRCT et leurs opérateurs qui sont souvent encore plus maltraités (CEREMA, Météo-France, VNF,...) ?

- La circulaire du 5 juin 2019 sur l'évolution de l'administration centrale dans le cadre d'AP 2022 demande aux ministres de proposer le transfert en région de services d'AC, ainsi que la suppression d'opérateurs : quelles sont les propositions que vous avez formulées ?

- La circulaire du 12 juin 2019 sur l'évolution de l'Etat territorial dans le cadre d'AP 2022 met en perspective de nouveaux abandons de missions en DDT(M), ainsi que la perte de prérogatives des directions régionales : qu'avez-vous à dire, en relation avec Mme GOURAULT, à des agents qui ont déjà subi nombre de repositionnements en cascade en DDT, et comment défendez-vous le maintien d'une chaîne de commandement ministériel au travers de vos directions régionales ?

- La circulaire du 2 août 2019 sur la constitution des secrétariats généraux communs dans chaque département, non contente de supprimer le caractère de direction de plein exercice des DDT(M) et de mettre à mal la chaîne RH ministérielle, menace directement vos directions régionales ainsi que l'ensemble des DEAL : que faites-vous pour éviter le pire concernant les DDT(M) ? Comment comptez-vous sauvegarder l'action sociale ministérielle ? Quels engagements prenez-vous auprès des agents qui ne seraient pas volontaires pour intégrer les SGC ? Et que faites-vous pour éviter que l'épidémie s'étende aux DREAL et DEAL ?

- Votre ministère se vide de ses cadres, notamment techniques, malgré ou aussi peut être du fait de la décision de mettre fin de la priorité ministérielle pour les recrutements. Arrêtez-vous la fuite en avant et la stratégie de la cautèle sur la jambe de bois et enverrez-vous les signaux à vos cadres pour leur donner envie de rester ou de revenir ? Votre administration produira-t-elle enfin la réflexion globale sur l'avenir de la filière technique et sa déclinaison dans un projet stratégique, inscrits à l'agenda social ?

- Votre ministère est riche de plusieurs écoles de formation. Attractivité, rémunération des élèves, débouchés à la sortie, pérennité des établissements, que portez-vous pour celles-ci ?

- Le transfert du réseau routier national en Alsace, croisé avec l'appétit manifesté par les sociétés d'autoroute y compris dans les débats de la loi mobilité, ouvre la porte à un démantèlement global des DIR dont la seule tare est d'être privées des moyens de fonctionner : travaillez-vous avec le MCTRCT à l'éclatement des DIR auprès des conseils départementaux, travaillez-vous de concert avec les sociétés d'autoroute pour leur ouvrir de nouvelles rentes de situation, ou bien redonnez-vous les moyens nécessaires aux DIR ?

- L'IFSTTAR, dont les racines sont le LCPC rappelons-le, est en passe de disparaître corps et bien du paysage de notre ministère pour intégrer l'université Gustave Eiffel : assumez-vous la décision qui aurait été prise par votre prédécesseur à l'aune d'informations sans doute partielles et orientées ? Assumez-vous la responsabilité d'accompagner la perte de la personnalité morale de l'IFSTTAR ? Si oui, avez-vous prévu d'en faire de même avec nos écoles ?

- Les missions des laboratoires d'hydrobiologie sont remises en cause depuis de très longs mois par l'administration, nous avons obtenu au dernier CTM un engagement à ce que les arbitrages soient connus rapidement : quel est votre arbitrage ?

- La loi portant création de l'ANCT a été publiée cet été : assumez-vous que le projet de décret ne prévoit pas à ce stade que le ministère en charge du développement durable et de l'ingénierie participe à la tutelle de l'agence ? Que faites-vous pour que les DDT(M) soient désignées déléguées adjointes au niveau local ?

- De la même façon, la loi portant création de l'OFB a été publiée cet été sous pression du lobbying de la chasse : comment construire l'OFB avec 127 suppressions d'emplois prévus alors qu'à la création on a besoin de plus de moyens ?

- La négociation du protocole DGAC doit s'ouvrir dans les semaines qui viennent : Les OS de la DGAC attendent désormais un calendrier de négociation et demandent que le futur protocole contienne un plan pluriannuel de recrutements dans tous les corps pour faire face à la croissance du trafic aérien.

2 - Madame la Ministre, les agents de vos ministères tiennent le navire à flot dans la tempête (au prix d'un millions d'heures supplémentaires non rémunérées en 2016/2017). Comment leur renvoyez-vous l'ascenseur alors que votre pôle ministériel a rendu 100 millions d'euros de titre 2 entre 2016 et 2018 (source Cour des Comptes) ?

- Année après année, l'adhésion des corps soumis à l'ISS au RIFSEEP fait l'objet de dérogations, en prolongement de l'opposition de FO à l'extension du RIFSEEP et de ses effets délétères aux corps techniques. Notre position se trouve d'ailleurs pleinement confirmée par les déboires connus par nombre d'IPEF : avez-vous demandé et enfin obtenu la dérogation une dérogation définitive ?

- Votre pôle ministériel dispose du pire des RIFSEEP (le ministère de l'Intérieur se sert de cet argument pour attirer vos personnels), ce que nous dénonçons depuis l'origine : vous engagez-vous à ce que votre administration fasse enfin évoluer sa note de gestion dans le sens de la fluidité des parcours professionnels (maintien de rémunération en cas de mobilité en particulier).

- Un certain nombre de ministères ont obtenu des mesures catégorielles, là où la plupart de vos agents doivent se contenter depuis des années des seules mesures rendues obligatoires par des mesures générales (ayant elles-mêmes des impacts négatifs dans la durée) : quelles mesures catégorielles avez-vous proposées et obtenues dans la cadre du PLF 2020 ? Les taux de base de l'ISS et de la PSR seront-ils enfin revalorisés après plusieurs années de gel ?

- Nous avons décidé de signer l'accord ministériel sur l'égalité professionnelle, avec l'exigence que les suites concrètes soient données : vous engagez-vous à réellement pousser l'ouverture à la semaine de 4 jours, au-delà de la simple expérimentation, et à obtenir la subrogation pour les agentes contractuelles durant leur congé maternité (la DGAC a réussi) ? Comment votre ministère devient-il réellement exemplaire dans la commande publique, en particulier dans le secteur du nettoyage ?

- Lors du dernier CTM, nous avons obtenu le report de l'examen de la réforme statutaire des OPA qui plaçait comme élément de chantage de graver dans le marbre leur extinction, en contrepartie de mesures par ailleurs insuffisantes : Depuis, le 25 juillet, FO en intersyndicale vous a sollicité par courrier pour obtenir une audience et votre intervention auprès du MACP afin de mettre fin à ce chantage et permettre le déblocage du financement de la nouvelle grille. Nous vous rappelons ici l'urgence à répondre favorablement à nos demandes compte tenu de la programmation des CCP OPA promotions qui doivent intervenir avant le 31 octobre. Vous êtes-vous pleinement saisie du dossier et avez-vous des réponses à nous apporter ?

Par ailleurs, vous avez déjà acté il y a 1 an, la fin des Ouvriers d'Etat à la DGAC, en ne défendant pas auprès de la Fonction Publique, la poursuite des recrutements Ouvriers d'Etat, comme au Ministère des Armées. La précarisation du remplacement de ce corps par des contractuels se traduit après seulement quelques mois à plusieurs démissions vers les industriels aéronautiques, faute d'attractivité et de visibilité de carrière ; cette situation est déplorable pour maintenir un semblant d'activité viable dans nos services avec des effectifs suffisants.

M. Hulot a échoué face à la Fonction Publique, M. De Rugy ne s'en est pas préoccupé, Madame la Ministre saurez-vous nous montrer à la hauteur des enjeux ?

- FO a demandé un alignement vers le haut de certaines prestations d'action sociale, dont la restauration collective en Ile de France : quels gestes avez-vous prévu de faire ?

L'offre de référencement de la complémentaire santé, faute de participation financière réelle de notre ministère et d'un dialogue social suffisant reposant sur un travail technique préparatoire de fond de l'administration, notamment sur les populations visées (actifs et retraités), ne rencontre pas à ce jour le succès escompté. Nous le regrettions d'autant que nous avions longuement mis en garde l'administration sur les insuffisances constatées lors de nos échanges. Les ministres comptent-ils redresser la barre en participant réellement à la complémentaire santé ?

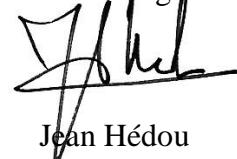
3 - Madame la Ministre, la loi dite de « transformation » de la Fonction Publique vise à réduire à sa plus simple expression le dialogue social national ministériel. Quelle ligne porterez-vous en

interministériel pour éviter dans votre propre intérêt de basculer dans un monde de poudrières sociales ?

- Ligne de gestion et CAP : défendrez-vous dans l'intérêt de maintenir des compétences techniques un périmètre par corps ? Par filière ? Quel espace de dialogue social formel comptez-vous organiser ?- Disparition programmée des compétences des CAP : quel dispositif mettez-vous en place pour éviter de prendre de mauvaises décisions individuelles ?
- Disparition programmée des CHSCT : porterez-vous la mise en place de sous-commissions dédiées à l'hygiène et à la sécurité dans l'ensemble des services disposant aujourd'hui d'un CHSCT ?
- Disparition d'espaces de dialogue social à l'initiative de votre administration : commissions indemnитaires, concertations lors des processus de promotion... Déciderez-vous de rétablir des dispositions qui existaient encore récemment et participent de la transparence des décisions et de l'égalité de traitement ?
- Sans volonté politique, les différentes voies de dérogation au recrutement de fonctionnaires peuvent conduire à l'extinction du recrutement de fonctionnaires dans votre pôle ministériel : quelle est votre volonté en la matière ? Laissez-vous les DG des Etablissements Publics faire ce qu'ils veulent ?
- Continuez-vous comme votre prédécesseur à attaquer les droits syndicaux et les modalités de gestion des permanents syndicaux ?

Veuillez agréer, madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire général



Jean Hédou